REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 14 août 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Rentrée scolaire: une attention accrue sera portée aux mesures de protection en cas de fortes chaleurs

Au regard des prévisions de MétéoSuisse et de la fin probable ce week-end de la phase d'activation du dispositif "fortes chaleurs", le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) prévoit une rentrée scolaire normale ce lundi 18 août pour les élèves du canton. Il ne devrait pas y avoir de levée de l'obligation de se rendre à l'école pour les classes de 1P et 2P, cette mesure entrant en vigueur uniquement lors de la phase d'activation du dispositif.

Les mesures de protection contre les fortes chaleurs sont rappelées ces jours aux directions d'établissement scolaire, qui préparent actuellement la rentrée. Parmi les recommandations, figurent des mesures visant à rafraîchir les locaux, adapter le rythme des activités, favoriser l'hydratation durant ces journées chaudes et privilégier les espaces les plus frais. L'ensemble de ces mesures concernant le personnel enseignant et les élèves est détaillé sur la page Ecoles et structure d'accueil de la petite enfance.

Au cas où le service du médecin cantonal déciderait ce vendredi de maintenir l'activation du dispositif "fortes chaleurs" pour le début de la semaine prochaine, les parents des élèves seront informés le jour même des diverses implications par courrier électronique. La directive départementale "Gestion en cas de fortes chaleurs" précise les modalités à suivre, les éventuelles libérations d'élèves en fonction des tranches d'âge et des ordres d'enseignement.

Pour toute information complémentaire (médias uniquement) :

- *M. Michael Roy, chargé de communication, DIP, T. 022 546 69 07, communication-dip@etat.ge.ch*